



Licenciement pour inaptitude

Par **laprade valerie**, le 15/11/2018 à 17:10

Bonjour,

Je viens d'être licencié pour inaptitude à mon poste après 16 ans dans la même entreprise une mutation interne c'est faite voici 7 ans (les numéros de Siret sont différents) puis je me présenter à pole emploi avec deux attestions employeurs différentes où pas ? et surtout est ce que mon ancienneté reste la même (16 ans) pour la durée et l'indemnisation de mon chômage? je ne voudrais pas que pole emploi ne compte que mes dernières années c'est à dire 7 ans ,merci à vous.

Par **P.M.**, le 15/11/2018 à 17:25

Bonjour,

De toute façon, une durée bien inférieure à 16 ans ou même à 7 ans est retenue par Pôle Emploi pour la durée d'indemnisation...

Par **laprade valerie**, le 15/11/2018 à 18:02

Merci pour votre réponse